

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 17 juillet 2020
à 11 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par Vidéoconférence, le vendredi 17 juillet 2020, à 11 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2020.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1207617001

Octroi à la firme Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc., d'un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour un montant de 2 775 798,94 \$, taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 3 219 418,80 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-20 (4 soumissionnaires).

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1206441001

Octroi d'un contrat de 2 138 198,70 \$, taxes incluses, à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour des travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint-André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, de réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier, sur l'avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 712 426,35 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 343 376,79 \$ et les contingences de 230 850,87 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-19 (7 soumissionnaires).

District(s) : DeLorimier
Jeanne-Mance

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1207705003

Octroi d'un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 196 000 \$, toutes taxes applicables, aux organismes Centre du Plateau, La Relance des loisirs tout 9 inc. et l'Association Récréative Milton-Parc, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un fonds d'aide financière d'urgence de 70 \$ par enfant, par inscription et par semaine, pour le programme camps de jour de l'été 2020 en période de COVID-19, et approbation des projets d'addendas à la convention à cet effet.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1200437001

Octroi d'une contribution financière supplémentaire de 63 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1206229001

Ratification des contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants mentionnés au sommaire addenda décisionnel, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1200437002

Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association, et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet.

District(s) : DeLorimier

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1206652004

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine, comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent.

District(s) : Jeanne-Mance

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 16 juillet 2020



Dossier # : 1207617001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 2 775 798,94 \$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public : DDTET54-20-02 (quatre (4) soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 3 219 418,80 \$ incluant les taxes |

OCTROYER À LA FIRME DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE LA RUE DE BIENVILLE ET DE L'INTERSECTION MONT-ROYAL/CARTIER DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL POUR UN MONTANT DE 2 775 798,94 \$, INCLUANT LES TAXES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC : DDTET54-20-02 (QUATRE (4) SOUMISSIONNAIRES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 3 236 468,80 \$, INCLUANT LES TAXES

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à la firme Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 775 798,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public : DDTET54-20-02.

D'autoriser une dépense de 2 775 798,94 \$, taxes incluses pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'autoriser une dépense de 277 579,89 \$ incluant les taxes à titre de budget de

contingences;

D'autoriser une dépense de 166 039,97 \$ incluant les taxes à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-15 10:54

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études
techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1207617001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique de la rue De Bienville et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 2 775 798,94 \$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public : DDTET54-20-02 (quatre (4) soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 3 219 418,80 \$ incluant les taxes |

CONTENU

CONTEXTE

Le plan quinquennal 2018-2023 prévoit la modification géométrique de différentes intersections afin d'améliorer la sécurité des usagers du transport actif tout en augmentant le verdissement des quartiers. Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de reconstruction de trottoirs, de construction de saillies et de remplacement des services d'eau potable en plomb ainsi que le remplacement des branchements d'égout sur diverses intersections et tronçons de rues de l'arrondissement. Ces travaux seront réalisés 2020 et 2021.

De plus, dans le cadre des programmes de réfection routière (PRR), la Direction du développement du territoire et des études techniques procédera à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur la rue De Bienville entre les rues St,Denis et De Mentana ainsi que l'intersection Cartier/Mont-Royal. À ces travaux sont également associés des travaux de réparation et/ou de remplacement des utilités publiques de la Ville présentes sur ces tronçons de rues.

En ce qui concerne les remplacements des services d'eau potable en plomb ainsi que le remplacement des branchements d'égout, ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Le remplacement des branchements d'égout en mauvaises conditions est prévu, au besoin, lors des travaux. Une liste des entrées de service remplacées sera faite afin de compléter la base de données des entrées de services en plomb.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Une copie de l'accusé de réception de l'AMF se trouve en pièce jointe.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 19 mai 2020 au 30 juin 2020. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture et prend fin le 28 octobre 2020 avant l'octroi du contrat à Demix Construction.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de quarante-trois (43) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

Addenda no 1, émis le 20 mai 2020 :

- L'ouverture des soumissions a été faite par vidéoconférence avec témoins, mais sans public. La publication de la capture de l'ouverture des soumissions a été publiée sur le Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) dans les jours suivants.
- L'ajout du *Guide pour l'application de mesures visant la distanciation physique aux abords des chantiers – Signalisation des corridors piétons*.
- Modification au devis technique DTSI-M.

Addenda no 2, émis le 11 juin 2020 :

- Retirer l'article 11. *Expérience du soumissionnaire* de la Section III - Cahier des clauses administratives spéciales.
- Retirer le formulaire *Expérience du soumissionnaire* de la Section VI - Annexes.

Addenda no 3, émis le 17 juin 2020 :

- Reporter la date d'ouverture du présent appel d'offre au 25 juin 2020 à 14h00 au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6.
- Rajout des nouvelles mesures sanitaires selon le Guide COVID-19. Rajout de l'item *Mesures sanitaires supplémentaires selon le guide COVID-19* au bordereau de soumission.
- Remplacer le fichier excel *Section IV_DDTET54-20-02 Formulaires de soumission* par le fichier excel *Section IV_DDTET54-20-02 Formulaires de soumission_Addenda #3*

Addenda no 4, émis le 17 juin 2020 :

- Reporter la date d'ouverture du présent appel d'offre au 30 juin 2020 à 14h00 au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6.
- Remplacer le fichier excel *Section IV_DDTET54-20-02 Formulaires de soumission_Addenda #3* par le fichier excel *Section IV_DDTET54-20-02 Formulaires de soumission_Addenda #4*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM01 00047 - 18 décembre 2001 - Adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement ».

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au réaménagement géométrique et de planage-revêtement sur la rue De Bienville entre les rues St-Denis et De Mentana ainsi que le côté nord de l'intersection Mont-Royal/Cartier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le coût total des dépenses du projet à autoriser pour les travaux d'aménagement géométrique et de planage-revêtement, est de 3 219 418,80 \$. Cette somme est répartie comme suit :

- un montant de 2 775 798,94 \$ (taxes incluses) pour les travaux;
- un montant de 277 579,89 \$ (taxes incluses) pour les contingences;
- un montant de 166 039,97 \$ (taxes incluses) pour les incidences.

Les contingences sont de 10 % du coût des travaux et s'élèvent à 277 579,89 \$.

Les dépenses incidentes du projet comprennent les travaux suivants :

- 80 000 \$, taxes incluses, pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux (100 % PMR);
- 59 575,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de fosses de plantation (achat et plantation) (100 % PMR);
- 11 370 \$, taxes incluses, pour l'achat des végétaux et de pailles, de corbeille et de bancs du Parc Albert-Saint-Martin (100 % PMR);
- 15 094,54 \$, taxes incluses, pour les frais divers (dépenses imprévues au contrat : 10 % des incidences, dont 100 % PMR).

Le processus d'appel d'offres public n° DDTET54-20-02 s'est déroulé du 19 mai 2020 au 30 juin 2020.

Neuf (9) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- Ramcor Construction Inc.
- De Sousa
- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- Cojalac Inc.
- Les Entreprises Michaudville Inc.
- Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc.
- Les Pavages Céka Inc.
- Pavage Métropolitain Inc.
- Roxboro Excavation Inc.

Quatre (4) firmes ont présenté des soumissions :

- Ramcor Construction Inc.
- De Sousa
- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc.

et cinq (5) ont refusé de soumissionner.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

| Firmes soumissionnaires | Total Travaux Ville (taxes incluses) |
|--------------------------|---|
| Ramcor Construction inc. | 3 166 007,94 \$ |

| | |
|---|--------------------------|
| De Sousa | 3 386 910,56 \$ |
| Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc. | 2 775 798,94 \$ |
| Les Entrepreneurs Bucaro inc. | 3 541 947,73 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 4 720 868,87 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | 3 217 666,29 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 15,92% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | 776 148,79 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | 27,60% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | - 1 945 069,93 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | - 41,20% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | 390 209,00 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 14,06% |

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour la plus basse soumission.

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix présentés dans les soumissions de travaux similaires des années 2017, 2018 et 2019 avec une majoration de 2 % par année.

Globalement, les prix unitaires sont plus bas dû à la demande à la baisse pour les travaux prévus durant l'année 2020 pour toute la Ville de Montréal.

Voici les principales raisons d'octroyer le contrat :

- Quatre (4) soumissions conformes ont été reçues;
- Le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix très bas par rapport au marché;
- L'échéancier sera respecté selon les planifications;
- Retourner en appel d'offres compromettrait la réalisation sans donner aucune garantie sur la baisse des prix unitaires;

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaits selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément aux décrets 1049-2013 et 795-2014 adoptés le 23 octobre 2013 et le 10 septembre 2014, respectivement. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc., détient une attestation de l'AMP, laquelle est valide du 5 juillet 2019 au 4 juillet 2022.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec la soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc. est le 8230-9766-48 délivré le 30 mars 2020 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 1er mai 2020.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder à la firme Demix Construction, une division de groupe CRH Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement géométrique de la rue De Bienville entre St-Denis et De Mentana et de l'intersection Mont-Royal/Cartier de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ministère des Transports du Québec (MTQ). La première demande pour le projet de la rue de B été acceptée au montant de 198 728\$.

Les dépenses assumées par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal pour ce projet sont d'un m

Les dépenses totales du projet sont de 3 219 418,80 \$. Voir l'intervention de certification de fo

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, *les travaux* projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun notamment en sécurisant les intersections

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors des travaux, l'entrepreneur sera responsable du maintien et de la gestion de la circulation et de la signalisation temporaire au chantier. Toutes les planches de signalisations temporaires doivent être signées et scellées par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Les planches seront ensuite approuvées par l'arrondissement afin d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le « Guide pour l'application de mesures visant la distanciation physique aux abords des chantiers – Signalisation des corridors piétons » a été fourni dans l'appel d'offres.

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de CNESST) ;

- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidents des travaux d'aménagement, l'arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'arrondissement;
- distribution d'un avis aux résidents limitrophes;

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Début des travaux : août 2020
- Fin des travaux : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume COUTURE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 10 juillet 2020
Guillaume COUTURE, 9 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manuel Vlad VASQUEZ VILLALOBOS
Ingénieur Infrastructure routière

ENDOSSÉ PAR

Éric HICKEY
Ingenieur

Le : 2020-07-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1206441001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat de 2 138 198.70 \$, taxes incluses, à la firme Environnement Routier NRJ Inc, pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint-André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 712 426.35 \$ taxes incluses, incluant les incidences au montant de 343 376.79 \$ et les contingences de 230 850.87 \$ taxes incluses (appel d'offres public : DDTET54-19-25 sept (7) soumissionnaires). |

Octroyer un contrat de 2 138 198.70 \$, taxes incluses, à la firme Environnement Routier NRJ Inc, pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint-André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 712 426.35 \$ taxes incluses, incluant les incidences au montant de 343 376.79 \$ et les contingences de 230 850.87 \$ taxes incluses (appel d'offres public : DDTET54-19-25 sept (7) soumissionnaires)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections, sécuriser les déplacements des piétons et verdier le secteur.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe,

IL EST RÉSOLU :

D'octroyer à la firme Environnement Routier NRJ Inc., plus bas soumissionnaire, un contrat pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint André entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 138 198.70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DDTET54-19-25;

D'autoriser une dépense totale de 2 712 426.35 \$, incluant les taxes et les incidences ainsi que les contingences, pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint André entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,

D'autoriser une dépense de 230 850.87 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-14 15:35

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études
techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1206441001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat de 2 138 198.70 \$, taxes incluses, à la firme Environnement Routier NRJ Inc, pour les travaux de réaménagement géométrique et éclairage de la rue Saint-André, entre la rue Sherbrooke Est et la rue Cherrier, et réaménagement géométrique aux intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 712 426.35 \$ taxes incluses, incluant les incidences au montant de 343 376.79 \$ et les contingences de 230 850.87 \$ taxes incluses (appel d'offres public : DDTET54-19-25 sept (7) soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections, de sécuriser les déplacements des piétons et de verdir le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux.

Sur la rue Saint André entre la rue Sherbrooke et Cherrier les travaux prévus sont: reconstruction et élargissement des trottoirs, construction de fosses d'arbres, remplacement des branchements d'eau potable en plomb et de puisards, reconstruction de massifs électriques ainsi qu'un nouvel éclairage. Ces travaux seront réalisés pendant l'été et l'automne 2020.

En 2021 et faisant aussi partie du contrat, est prévue le planage et le pavage de la rue Saint André.

Sur les rues Fabre et Garnier à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est les travaux prévus sont: reconstruction de trottoirs, construction de saillies, remplacement des branchements d'eau potable en plomb et de puisards.

La piétonnisation de l'avenue du Mont-Royal Est oblige à faire ces travaux pendant le printemps et l'été 2021.

En ce qui concerne le remplacement des branchements d'eau potable en plomb , ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Le remplacement des branchements d'égout en mauvaises

conditions est prévu, au besoin, lors des travaux. Une liste des entrées de service remplacées sera faite afin de compléter la base de données des entrées de services en plomb.

Sous la gouverne du Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), l'arrondissement bénéficiera d'une aide financière pour la création et la réfection de fosse de plantation, conformément aux critères d'acceptation du programme de déminéralisation.

Cette aide financière permettra d'assumer une partie des coûts liés à la création de nouvelles fosses de plantation et à l'agrandissement de fosses existantes pour améliorer les conditions de croissance des arbres.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Environnement Routier NRJ Inc., plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 mai au 9 juin 2020. La soumission est valide pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de trente-cinq (35) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

- Addenda n° 1, émis le 19 mai 2020 : ajouter le « Guide pour l'application de mesures visant la distanciation physique aux abords des chantiers – Signalisation des corridors piétons »
- Addenda n° 2, émis le 20 mai 2020 : Correction de la date limite de réception de plaintes.
- Addenda n° 3, émis le 21 mai 2020 : Ajout des élévations existantes au plan DDTET54-19-25-DEM-002

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1895 - 1176620001 - 29 novembre 2017 - Adopter le Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

CM17 1046 - 1171698002 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

CM17 1052-1170746001- 22 août 2017 Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sur la rue Saint-André entre les rues Cherrier et Sherbrooke Est, sont les suivants :

- La construction des massifs électriques;
- La démolition des bases des lampadaires existants et la construction des nouvelles bases;
- L'enlèvement des luminaires existants;
- Le remplacement de 10 services d'eau potable en plomb;

- La démolition des puisards existants et la construction des nouveaux puisards;
- La reconstruction complète des trottoirs (élargissement des trottoirs et construction de fosses de plantation);
- La fourniture et pose de 5 lampadaires et fûts;
- Le planage et le pavage complète de la chaussée;
- La plantation d'arbres et végétaux pour les saillies.
- La fourniture et pose de mobilier urbain;

Les travaux prévus dans le cadre de ce contrat sur les rue Fabre et Garnier à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est sont les suivants :

- Le remplacement de 3 services d'eau potable en plomb;
- La démolition de certains puisards existants et la construction de nouveaux puisards;
- La construction de saillies;
- La reconstruction de trottoirs
- La fourniture et pose de mobilier urbain;
- La plantation d'arbres et végétaux pour les saillies.
- Le planage et le pavage d'une partie de la chaussée;

Les dépenses incidentes comprennent:

- des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, des frais de plantation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés;
- la partie des frais d'ingénierie, des frais généraux, surveillance et contrôle qualitatif de la CSEM qui sont assumés par l'arrondissement.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public DDTET54-19-25 s'est terminé le 9 juin 2020. Sept (7) firmes ont déposé une soumission.

Dans l'appel d'offres, l'arrondissement a demandé de l'expérience en:

- remplacement d'entrées d'eau potable en plomb par tirage (technique sans tranchée) ;
- travaux d'égout et aqueduc;
- travaux de voirie (trottoirs, chaussée et fosses d'arbres)

dans deux contrats similaires au contrat à octroyer.

Aucun des soumissionnaires n'a pu démontrer l'expérience demandée en deux contrats similaires pour le remplacement d'entrées d'eau potable en plomb par tirage.

Les 7 soumissions étaient donc non conformes

L'arrondissement a demandé au Service des affaires juridiques si le contrat pourrait être octroyé.

Le Service des affaires juridiques a conseillé de demander à nouveau aux soumissionnaires l'expérience en tirage et:

a) de recommander l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

ou

b) dans le cas où aucun soumissionnaire n'était conforme de recommander l'octroi au plus bas soumissionnaire.

Suite à cette deuxième demande, aucun soumissionnaire n'a pu démontrer l'expérience en tirage en deux contrats.

Étant donné qu'aucun soumissionnaire n'est conforme, la Division des études techniques recommande l'octroi au plus bas soumissionnaire.

Il faut noter que le montant à payer pour le remplacement des entrées en plomb est moins du dix pour cent de la dépense totale.

En pièces jointes, il y a une copie de l'avis juridique du Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires, les résultats de soumission et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat octroyé (taxes incluses).

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| Environnement Routier NRJ Inc. | \$2 138 198,70 | | \$2 138 198,70 |
| Demix Construction | \$2 266 958,51 | | \$2 266 958,51 |
| Ramcor Construction inc. | \$2 386 042,83 | | \$2 386 042,83 |
| Cojalac Inc. | \$2 539 597,69 | | \$2 539 597,69 |
| De Souza | \$2 653 032,03 | | \$2 653 032,03 |
| Eurovia Quebec Construction Inc. | \$2 697 608,96 | | \$2 697 608,96 |
| Les Entrepreneurs Bucaro | \$3 125 466,03 | | \$3 125 466,03 |
| Dernière estimation réalisée (\$) | \$2 394 333,19 | | \$2 394 333,19 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -\$256 134,49 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -11% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | -\$127 374,68 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | -5% |

Une différence de 11 %, est constatée entre l'estimation des travaux par l'arrondissement et la soumission de l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. Elle s'explique par:

- le prix unitaire des trottoirs estimé par études techniques était de \$ 398 le mètre carré. Le prix soumissionné est de \$ 241. Sur Saint André il y a 800 m2 de trottoirs à faire ce qui fait une différence d'environ 125 000 \$. Études techniques s'est basé sur les dernières contrats octroyés pour l'estimation des prix des trottoirs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Conformément au Décret 795-2014 du 10 septembre 2014, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMP.

Environnement Routier NRJ Inc. a eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2019-DAMP-1184 en date du 3 décembre 2019. Cette autorisation était valide jusqu'au 2 décembre 2022.

Environnement Routier NRJ Inc. n'est pas inscrit au RENA, n'a pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'a pas été rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des réseaux d'eau (DRE) sera en charge des dépenses liées aux travaux d'aqueduc (remplacement des branchements d'eau en plomb).

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sera en charge des dépenses liées à la chaussée, aux fosses de plantation, aux saillies, aux trottoirs et à l'éclairage de la rue Saint André.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit payer une partie des coûts des massifs de la CSEI du bordereau de soumission et la différence entre le prix estimé de la CSEM majoré de 15% et prix soumissionné. Un détail de la répartition des coûts est montré en pièces jointes. Le montant est de 109 312.70 \$ incluant taxes. Les contingences de 15% ne sont pas incluses.

La dépense totale est de 2 712 426.35 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 138 198.70 (taxes incluses) à octroyer à Environnement Routier NRJ Inc. pour les travaux, un montant de 343 376.79 \$ (taxes incluses) pour les incidences et un montant de 230 850.87 \$ (taxes inclus pour les contingences.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 414 368,64 \$ taxes incluses, représente un coût net de 378 373,79 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financée par le règlement d'emprunt # **20-002**.

La dépense totale de 2 712 426.35 \$ taxes incluses est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

- 15.28% sont prévus au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 414 368.64 \$ (taxes incluses) ;
- 63.97% sont prévus au PTI de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 1 735 109.54 \$ (taxes incluses) ;
- 16.04% sont prévus au PTI de la CSEM pour un montant de 435 060.93 \$ (taxes incluses) ;
- 4.71% proviennent du SGPMRS pour un montant de 127 887,24 \$ (taxes incluses) ;

Cette dépense totale représente un coût net de 2 468 460.14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le projet de réaménagement géométrique de la rue Saint-André, et des intersections des rues Fabre et Garnier sur l'avenue du Mont-Royal Est, bénéficiera du programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation Service des grands parcs du Mont-Royal et des Sports. Cette aide financière permettra d'assurer une partie des coûts liés aux travaux de construction des fosses de plantation prévues dans ce projet. Ainsi, un montant de 116 778.08 \$ (taxes nettes) est assumé par le règlement d'emprunt N°17-072 du Plan de gestion de la forêt urbaine.

Les fonds du Service des grands parcs ont été déjà virés sur planification (projet SIMON No. 183366).

L'arrondissement a déposé deux demandes de subvention aux programmes du Ministère des Transports du Québec (MTQ). La première demande pour les travaux de la rue St-André a été déposée dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière. Le montant de cette demande est de 236 006\$. La demande a été approuvée. Une deuxième demande a été déposée pour les travaux des saillies des rues Garnier et Fabre dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU). Le montant de cette demande est de 250 000\$. Cette demande a été approuvée.

Le sommaire des coûts est présenté dans le document suivant joint au dossier: « Incidences et ristournes ».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention des Services des finances.

| Description des travaux | Coût budgétaire (taxes incluses) | DRE (taxes incluses) | SGPMRS (taxes incluses) | ARRONDISSEMENT (taxes incluses) | CSEI (taxes incluses) |
|---|---|-----------------------------|--------------------------------|--|------------------------------|
| Travaux d'aqueduc (Saint André). | 180 901.67 \$ | 180 901.67 \$ | | | |
| Travaux d'égout, trottoirs, chaussée et éclairage (Saint André). | 809 821.81 \$ | | 104 133.21 \$ | 705 688.60 \$ | |
| Travaux de la CSEM (Saint André). | 378 002.73 \$ | | | 109 312.70 \$ (*) | 268 690.03 |
| Maintien de la mobilité et de la sécurité routière (Saint André). | 137 970 \$ | 21 470.13 \$ | | 97 808.38 \$ | 18 691.49 ** |

| | | | | | |
|--|-------------------------|----------------------|--|------------------------|------------------|
| Assurances, garanties et frais généraux de chantier (Saint André). | 98 303.63 \$ | 17 694.65 \$ | | 80 608.98 \$ | |
| Total Saint André | 1 604 999,84 \$ | 220 066.45 \$ | 104 133.21 | 993 418.65 \$ | 287 381.5 |
| Travaux d'aqueduc (saillies sur Fabre et Garnier). | 118 010.34 \$ | 118 010.34 \$ | | | |
| Travaux d'égout, trottoirs et chaussée (saillies sur Fabre et Garnier). | 332 027.10 \$ | | 23 754.03 \$ | 308 273.07 \$ | |
| Maintien de la mobilité et de la sécurité routière (saillies sur Fabre et Garnier). | 48 289.50 \$ | 12 555.27 \$ | | 35 734.23 \$ | |
| Assurances, garanties et frais généraux de chantier (saillies sur Fabre et Garnier). | 34 871.92 \$ | 9 066.70 \$ | | 25 805.22 \$ | |
| Total Saillies sur Fabre et Garnier | 533 198.86 \$ | 139 632.31 \$ | 23 754.03 \$ | 369 812.52 \$ | |
| Total Saint André et Saillies sur Fabre et Garnier | 2 138 198.70 \$ | 359 698.76 \$ | 127 887 .24 \$ | 1 363 231.17 \$ | 287 381.5 |
| Contingences (10% travaux de la Ville, 15% travaux CSEM) | 230 850.86 \$ | 35 969.88 \$ | Le 10% (12 788.72 \$) des contingences est inclus dans le montant de l'arrondissement | 154 577.48 \$ | 40 303,5 |
| Incidences | 343 376.79 \$ \$ | 18 700 \$ | | 217 300.89 \$ | 107 375.9 |
| Total travaux+incidences+ contingences | 2 712 426.35 \$ | 414 368.64 \$ | 127 887.24\$ | 1 735 109.54 \$ | 435 060.9 |
| Pourcentage | 100% | 15.28% | 4.71% | 63.97% | 16.04 |

(*) voir détail en pièces jointes

(**) La CSEM ne prévoit pas des contingences pour ce montant. Le montant correspond au 8% son estimé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun notamment en sécurisant les intersections

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le « Guide pour l'application de mesures visant la distanciation physique aux abords des chantiers – Signalisation des corridors piétons » a été fourni dans l'appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts ainsi que pour donner les coordonnées des personnes à contacter au besoin. Des pancartes expliquant brièvement la nature et l'échéancier des travaux seront installées sur place. Le 311 sera lui aussi informé et la carte Info-Travaux sera mise à jour sur le site web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;

- Début du contrat : août 2020;
- Fin du contrat : printemps 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Guillaume COUTURE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Guillaume COUTURE, 8 juillet 2020
Kathy DAVID, 8 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-08

Éric HICKEY
Ingenieur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1207705003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 196 000 \$, toutes taxes applicables, aux organismes Centre du Plateau, La Relance des loisirs tout 9 inc. et l'Association Récréative Milton-Parc, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un fonds d'aide financière d'urgence de 70 \$ par enfant, par inscription et par semaine pour le programme camps de jour de l'été 2020 en période de COVID-19 - Approbation des projets d'addendas à cet effet |

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de cent quatre-vingt-seize mille dollars (196 000 \$), toutes taxes applicables, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un fonds d'aide financière d'urgence de 70 \$ par enfant, par inscription et par semaine pour le programme camps de jour de l'été 2020 en période de COVID-19 :

| Organismes | Montant maximal |
|------------------------------------|------------------------|
| Centre du Plateau | 42 250 \$ |
| La Relance des loisirs tout 9 inc. | 80 500 \$ |
| Association récréative Milton-Parc | 75 250 \$ |
| Total | 196 000 \$ |

2. D'approuver les trois projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont copie est jointe en annexe du dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-13 21:19

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études
techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un soutien financier spécial non récurrent maximal totalisant la somme de 196 000 \$, toutes taxes applicables, aux organismes Centre du Plateau, La Relance des loisirs tout 9 inc. et l'Association Récréative Milton-Parc, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'un fonds d'aide financière d'urgence de 70 \$ par enfant, par inscription et par semaine pour le programme camps de jour de l'été 2020 en période de COVID-19 - Approbation des projets d'addendas à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation.

Le 21 mai 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'autorisation d'opérer les camps de jour à partir du 22 juin 2020.

Les mesures prescrites et nécessaires pour contrer la propagation de la COVID-19 imposent aux municipalités et organismes une pression supplémentaire dans l'organisation de leurs programmes estivaux de camps de jour, ce qui engendrera des coûts additionnels exceptionnels à l'été 2020.

Le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec annonçait une aide pouvant aller jusqu'à 11 millions de dollars pour les camps de jour certifiés.

Les camps de jour municipaux ainsi que ceux offerts en partenariat avec la Ville par de nombreux organismes partenaires ne sont pas admissibles à cette aide gouvernementale. C'est pourquoi le 10 juin dernier, l'administration municipale a annoncé qu'un montant de 6 M\$ est prévu afin d'aider à la réalisation des camps de jour à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1061 - 8 juillet 2020 - Recommander au conseil municipal d'autoriser une dépense de 4 513 040 \$ visant à financer la mise en place des camps de jour dans le contexte de la

COVID-19 sur le territoire montréalais et à compenser les 16 arrondissements suivants qui ont assumé en amont tous les coûts requis afin d'assurer l'ouverture des camps en temps opportun pour la saison estivale : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Rosemont - La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

CA19 250361 - 2 décembre 2019 - 1194686005 - Octroi d'une contribution financière de 190 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet

CA19 250362 - 2 décembre 2019 - 1194686002 - Octroi d'une contribution financière de 182 000 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Centre du Plateau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet

CA19 250363 - 2 décembre 2019- 1194686001 - Octroi d'une contribution financière de 94 800 \$, toutes taxes applicables, et d'une contribution matérielle à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Camp de jour » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe annuellement à des organismes sans but lucratif pour leurs projets de camps de jour afin de permettre aux jeunes des différents quartiers de vivre des expériences de vacances des plus enrichissantes lors de la période estivale. Les activités offertes favorisent l'apprentissage et le développement personnel des jeunes et elles sont toujours encadrées de façon sécuritaire.

| Nom de l'organisme | Nom du programme | Contribution de l'arrondissement |
|------------------------------------|------------------|----------------------------------|
| Centre du Plateau | Camps de jour | 58 000 \$ |
| La Relance des loisirs tout 9 inc. | Camps de jour | 40 000 \$ |
| Association récréative Milton-Parc | Camps de jour | 24 000 \$ |

Les organismes devront défrayer des coûts supplémentaires pour offrir un service de camps de jour tout en respectant les mesures supplémentaires et exceptionnelles d'hygiène et de distanciation sociale recommandées par la Direction régionale de santé publique.

Le soutien financier spécial non-récurrent qui sera versé à ces organismes permettra d'assurer une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en supportant une partie des coûts additionnels engendrés par cette situation exceptionnelle.

JUSTIFICATION

L'Association des camps du Québec, l'Association du loisir municipal, le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec (notamment Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)), la Direction générale de la santé publique ainsi que plusieurs intervenants municipaux ont collaboré afin d'élaborer la relance des camps de jour dans un contexte de COVID-19. Les

conditions de remise en opération des activités des camps de jour ont été étudiées afin d'assurer la santé et la sécurité des enfants, des parents et des employés (désinfection, conciergerie, matériel, employés additionnels, etc.).

Ces mesures additionnelles et exceptionnelles à mettre en place occasionnent des coûts supplémentaires pour les organismes. Celles-ci ont été évaluées à un minimum de 70 \$ par semaine par inscription.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2020, la Ville versera un soutien financier maximal exceptionnel et additionnel aux organismes identifiés au tableau ci-bas, correspondant à une majoration de soixante-dix dollars (70 \$) par jeune par semaine d'activités du camp de jour, laquelle est estimée à cent quatre-vingt-seize mille dollars (196 000 \$).

Ce soutien sera octroyé aux organismes en deux versements, soit 50 % de la somme estimée à la signature des addendas et le solde à la suite de la reddition de compte incluant la liste des inscriptions pour chaque semaine d'activités du camp de jour.

| Organisme | Inscriptions totales | Soutien financier maximal - 2020 |
|------------------------------------|-----------------------------|---|
| Centre du Plateau | 575 | 40 250 \$ |
| La Relance des loisirs tout 9 inc. | 1150 | 80 500 \$ |
| Association récréative Milton-Parc | 1075 | 75 250 \$ |
| Total | 2800 | 196 000 \$ |

L'arrondissement assumera temporairement la dépense de 196 000 \$ par une avance de fonds provenant de son budget de fonctionnement. Le montant de la dépense réelle sera remboursé par un ajustement au surplus de gestion, en fin d'année (dossier décisionnel 1204815002).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités.

Développement social

L'octroi de ces contributions nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs

Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens

Action 10 : Faire de nos installations culturelles sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

Action 30 : Actualiser nos pratiques partenariales

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les camps de jour constituent des lieux de stimulation et de protection pour les enfants, particulièrement pour les plus vulnérables.

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, d'une absence ou d'un retard dans la décision de l'arrondissement dans ce dossier, certains organismes

seraient dans l'obligation de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur. Ultimement, la pérennité de quelques organismes pourrait aussi être en péril.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de COVID-19, il a été nécessaire d'adapter l'offre de camps de jour et de bonifier le soutien financier aux organismes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 22 juin au 21 août 2020 : activités des camps de jour
Automne 2020 : reddition de compte des organismes, arrondissements et services centraux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 25 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN

Le : 2020-06-23

Agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1200437001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une contribution financière de 100 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet. |

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière supplémentaire de 63 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement commerciale de l'avenue du Mont-Royal;
2. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire ADDENDA.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-14 16:07

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1200437001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une contribution financière de 100 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet. |

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des sports du Service des grands parcs du Mont Royal et des sports propose de participer au financement de ce projet dans le cadre du programme des parcours ludiques et actifs. Ces parcours visent à offrir aux marcheurs des trajets qui contribuent à valoriser l'expérience urbaine et à célébrer l'urbanité après un confinement éprouvant, tout en respectant les consignes de santé publique, tout particulièrement la distanciation sociale fortement préconisée sur l'espace publique. Dans ce contexte, une contribution de 63 000\$ au volet ludique et actif de la VAS Mont-Royal est proposée en surplus de la contribution de 100 000\$ de l'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc DENIS, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Luc DENIS, 14 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1200437001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une contribution financière de 100 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 mai dernier, la Ville de Montréal annonçait l'implantation de voies actives sécuritaires avec l'objectif d'attribuer plus d'espace aux piétons et aux cyclistes pour sécuriser leurs déplacements et permettre le respect de la distanciation physique dans le contexte de la COVID-19. Le Plateau-Mont-Royal comptant la plus forte densité de population des 19 arrondissements de Montréal, les efforts doivent être multiplié pour offrir à ses résidents un milieu de vie sain. Si la majorité des initiatives sont financées par le Centre des mesures d'urgence (CCMU), les bonifications aux aménagements nécessaires et les aménagements à l'extérieur du réseau soumis au CCMU se trouve à la charge des arrondissements. En collaboration avec la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal (SDAMR), l'avenue du même nom sera piétonne de l'avenue du Parc jusqu'à la rue Chapleau, du 15 juin à l'automne 2020. Ces nouveaux aménagements visent à offrir plus d'espace pour respecter les consignes sanitaires et à améliorer l'expérience de l'achat local. Un concept d'embellissement et d'animation a été proposé à l'arrondissement par la SDAMR, qui sollicite une contribution financière pour sa réalisation. Le concept participera à la réussite du projet de piétonisation de l'avenue, dont l'arrondissement souhaite des retombées substantielles sur la qualité de vie, l'attractivité touristique sécuritaire de cette artère et l'achalandage commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Octroi d'une contribution financière de 100 000 \$, toutes taxes applicables, à la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet, pour le déploiement d'un concept d'embellissement et d'animation de l'avenue du même nom, au courant de la période de piétonisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses non capitalisables associés aux projets structurants contenus dans ce dossier décisionnel sont de l'ordre de 100 000 \$ et seront financés à même les surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les initiatives visant une amélioration du milieu de vie et la sécurisation des espaces publics s'inscrivent dans le cadre du développement durable. L'octroi de cette contribution nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue de l'événement sélectionné permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe. Le projet et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-15

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1206229001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses |

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins, qui sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat;
2. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la présente convention de partenariat et tous les documents relatifs à la présente résolution;
3. D'entériner la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire et la composition du comité de sélection, représentatif des différents intervenants du territoire auprès des organismes communautaires, dont un représentant du bureau de la députée de Mercier afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-21 10:05

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206229001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses |

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs et du greffe, il est recommandé :

1. De ratifier les contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants suivants:

| Fonds d'urgence local PMR - Caisse populaire Desjardins | |
|--|--------------------------------|
| Nom de l'organisme | Contribution financière |
| Centre d'aide à la famille | 11 759,00 \$ |
| Mission Communautaire Mile-End | 3 000,00 \$ |
| Resto Plateau | 6 000,00 \$ |
| YMCA | 23 790,00 \$ |
| Auberge Madeleine | 4 200,00 \$ |
| Santropol roulant | 6 600,00 \$ |
| Foyer du monde | 2 000,00 \$ |
| Porte ouverte Montréal | 7 800,00 \$ |
| Racine croisée | 4 800,00 \$ |
| Le Chaînon | 12 000,00 \$ |
| Maison du parc | 4 625,00 \$ |
| Maison d'aurore | 10 000,00 \$ |
| Maison St-Dominique | 5 000,00 \$ |
| CODEMCJE | 6 426,00 \$ |
| Comité des citoyens de Miton parc | 4 500,00 \$ |
| TOTAL | 112 500,00 \$ |

- 2.
3. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-15 16:28

Signataire :

Michael TREMBLAY

 Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques

IDENTIFICATION **Dossier # :1206229001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses |

CONTENU

CONTEXTE

Après analyse de différents scénarios pour le versement du soutien financier, l'arrondissement et Desjardins ont convenu d'un processus uniforme et facilité pour les organismes. Pour ce faire, ce sera l'arrondissement qui assurera le paiement des sommes du fonds, sa part ainsi que celle de Desjardins, jusqu'à concurrence du 200 000 \$ autorisé. Puisque le sommaire initial autorisait les dépenses pour un maximum de 100 000 \$ seulement, il est requis d'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins. Celle-ci sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat ci-jointe.

Une convention de partenariat entre l'arrondissement et Desjardins vient également définir les modalités de gestion du fonds conjoint. Le présent addenda vient autoriser la signature de cette convention et l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant supplémentaire de 100 000\$.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-20-001, un comité de sélection conjoint avec Desjardins a été mis en place pour la sélection des projets soutenus pour le volet communautaire. Le comité est représentatif de l'ensemble des intervenants du territoire auprès des organismes communautaires et permet un arrimage avec les différentes mesures de soutien disponibles. À compter du 22 avril, un représentant du bureau de la députée de Mercier se joint au comité de sélection afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal. Aucune entente administrative supplémentaire n'est toutefois requise en ce sens puisque le décaissement de ce montant sera fait directement via le bureau de la députée de Mercier.

La composition du comité de sélection est la suivante :

De la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal :

- 1 administrateur.trice

- 1 employé.e

De l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- 1 élu.e
- 1 cadre
- 1 professionnel.le

De l'externe :

- 1 professionnel.le de Centraide
- 1 professionnel.le du CIUSSS
- 1 représentant du bureau de la députée de Mercier

En précision des orientations données dans le sommaire, les critères de sélection des projets ont été détaillés en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal
Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 15 avril 2020
Lyne OLIVIER, 15 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses |

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire addenda vise à modifier le libellé de l'objet du dossier dans la certification de fonds.
Il s'agit d'une modification administrative qui n'a aucun impact sur le montant autorisé par la résolution du Conseil d'arrondissement CA20 25 0078.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses |

CONTENU**CONTEXTE**

Au terme de la résolution CA20 25 0078 adoptée lors de sa séance extraordinaire du 24 mars 2020, le conseil d'arrondissement a créé un Fonds d'urgence COVID-19 pour offrir un soutien accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal. De plus, lors de sa séance extraordinaire du 22 avril 2020, le conseil d'arrondissement a affecté un montant supplémentaire à ce Fonds, et a entériné la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire ainsi que la composition du comité de sélection, le tout en vertu de la résolution CA20 25 0099. Depuis ce temps, des contributions ont été octroyées à plusieurs organismes, tel qu'énumérés à la présente pièce jointe addenda. Le présent sommaire addenda a pour but de permettre au conseil d'arrondissement de ratifier les contributions financières qui ont été versées aux divers organismes, et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces mêmes contributions.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206229001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses |

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier

dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite également soutenir la vitalité économique de ses secteurs d'emplois et de ses rues commerciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal, au montant de 100 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. En collaboration avec la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, qui contribue également à hauteur de 100 000 \$ au Fonds, le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires et les petites entreprises fragilisés par la pandémie. Le fonds comprendra deux volets : un volet social destiné aux organismes communautaires et un volet économique afin de soutenir la dynamique commerciale de l'arrondissement.

Volet social :

Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.

Le Plateau souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Volet économique:

En collaboration avec les différents partenaires en développement économique, notamment les sociétés de développement commercial et en complémentarité avec la pléthore de mesures de soutien annoncées par la Ville et les gouvernements, le Fonds permettra de financer des projets visant à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la vitalité économique

de l'arrondissement.

Un comité sera rapidement formé pour analyser recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Pertinence et réalisme du projet;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l'organisme requérant à mener le projet;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires, s'il y a lieu.

Aucune aide directe à l'entreprise privée ne sera possible.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l'activité économique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Cette action répond aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :
- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
- Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

Le financement de certains projets permettra :

- une plus grande prise en charge par les entrepreneurs de leur développement au sein d'organismes tels que des sociétés de développement commercial ou des regroupements de gens d'affaires;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds : 25 mars 2020

- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1200437002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet. |

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association;
2. D'approuver le projet de protocole d'entente à cet effet dont une copie est jointe au sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-16 09:15

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1200437002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 mai dernier, la Ville de Montréal annonçait l'implantation de voies actives sécuritaires avec l'objectif d'attribuer plus d'espace aux piétons et aux cyclistes pour sécuriser leurs déplacements et permettre le respect de la distanciation physique dans le contexte de la COVID-19. Le Plateau-Mont-Royal comptant la plus forte densité de population des 19 arrondissements de Montréal, les efforts doivent être multiplié pour offrir à ses résidents un milieu de vie sain. C'est dans ce contexte que la portion nord de l'avenue Calixa-Lavalée et le stationnement adjacent au pavillon Calixa-Lavallée ont été fermés à la circulation automobile.

C'est dans ce contexte que l'occasion est apparue d'offrir à ses plus jeunes citoyens un lieu de pratique et d'entraînement à la pratique sécuritaire du vélo, sous forme de "parc de la circulation". Un tel parc, se présentant comme un réseau routier miniature reproduisant les défis auxquels sont confrontées les familles dans leurs déplacements actifs, permettrait aux enfants de 2 à 12 ans de faire du vélo, et d'apprendre en toute sécurité à naviguer les rues de leur quartier, en s'habituant à cohabiter avec d'autres usagers de la route.

Vélo Québec élabore actuellement un guide pour de telles installations, et a une grande expérience en éducation cycliste pour les enfants. Les services associées à cette contribution financière permettront de :

- concevoir un parc de la circulation répondant aux contraintes du site;
- assurer sa réalisation en collaboration avec nos équipes techniques;
- organiser son animation par du personnel qualifié et passionné, afin que les familles profitent du plein potentiel de ce lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à Vélo Québec Association et approbation du projet de protocole d'entente à cet effet, pour le déploiement du projet de parc d'apprentissage de la circulation à vélo pour enfants.

JUSTIFICATION

Dans un milieu urbain de plus en plus favorable à la circulation à vélo, l'aménagement d'un parc d'apprentissage de la circulation à vélo pour enfants est un geste collectif des plus nécessaires, et ce, pour assurer en bas âge le développement des réflexes de sécurité appropriés..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses non capitalisables associés aux projets structurants contenus dans ce dossier décisionnel sont de l'ordre de 25 000 \$ et seront financés à même les budgets de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les initiatives visant une amélioration du milieu de vie et la sécurisation des espaces publics s'inscrivent dans le cadre du développement durable. L'octroi de cette contribution nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue de l'événement sélectionné permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe. Le projet et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-14

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1206652004**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent. |

APPROBATION DES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 2005-18 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MIXTE DE 4 ÉTAGES ET MEZZANINE COMPRENANT 24 LOGEMENTS ET 2 COMMERCES, SITUÉ AU 3880, BOULEVARD SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 19 juin 2020;

ATTENDU qu'un mandat de surveillance de chantier a été déposé afin d'assurer l'exécution complète et conforme des travaux visés aux plans approuvés et le respect des conditions exigées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les plans révisés signés et scellés par l'architecte Tudor Radulescu, reçus par la Direction le 10 juillet 2020, pour la construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent, faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001966014, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PIIA) (2005-18)*.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-13 21:25

Signataire :

Michael TREMBLAY

Directeur de la Direction du développement du territoire et des études
techniques
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1206652004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent. |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (3001966014) a été déposée, à la Direction du développement du territoire et des études techniques, le 24 mai 2020. Cette demande concerne le site du 3880, boulevard Saint-Laurent. Les bâtiments présents sont vacants depuis 2015, à l'exception du commerce Ripples, suite au départ de l'entreprise L. Berson et Fils, fabricant de pierres tombales, qui est déménagée après plus de 90 ans d'activité sur la Main.

Le présent projet vise à ériger un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine comprenant 24 logements et 2 commerces, suite à l'obtention d'une résolution de projet particulier (CA19 250339). Un certificat d'autorisation de démolition est présentement à l'étude (3001967195) et pourra être délivré en vertu de la même résolution de projet particulier. Les lots 2 003 470 et 2 003 471 feront l'objet d'une opération cadastrale afin de jumeler ceux-ci et être identifiés sous un nouveau numéro de lot (demande 3001730921).

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le projet de construction a été évalué selon les objectifs et critères de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1, pour les agrandissements et nouvelles constructions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le site est situé dans l'aire et unité de paysage : 2.2 (Saint-Jean-Baptiste - Boulevard Saint-Laurent 1).

Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement des murs est en pierre calcaire Saint-Marc fini meulé (volumes en avant-corps), en brique d'argile de couleur blanche, modèle "white velour", format modulaire métrique de Belden (volume en arrière-lot et murs latéraux et arrière) et en panneau d'aluminium de couleur blanche (mezzanine et courette arrière).

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 17 et 23 octobre 2017, 12 février 2019, 16 juillet 2019 et 19 juin 2020 et a reçu une recommandation favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 250339 (1196652008) : Adoption de la résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser la démolition des bâtiments au 3880-3894 boulevard Saint-Laurent (Anciennement Monuments Berson) et la construction d'un bâtiment mixte de quatre étages et mezzanine.

DESCRIPTION

Approuver les plans révisés signés et scellés par l'architecte Tudor Radulescu, reçus par la Direction le 10 juillet 2020, pour la construction d'un immeuble mixte de 4 étages et mezzanine comprenant 24 logements et 2 commerces, situé au 3880, boulevard Saint-Laurent, faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001966014, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- Le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- À sa séance du 19 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la proposition, avec conditions;
- Les conditions sont incluses aux plans révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement paysager au est prévu, en cour avant, avec la plantation de végétaux et d'un arbre (Févier inerme 'Ruby Lace'). Des bacs de plantation avec végétaux sont aussi intégrés aux terrasses sur le toit.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 8 septembre 2020 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Délivrance du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-13

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme, Patrimoine et
Services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques